



A.D ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'ÉTUDE

IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES
24 Rue Auguste Chabrières
75015 PARIS

Version 10/12/2021

DOSSIER CAS PAR CAS – Annexe au CERFA
n°14734-03

Projet : Construction d'un BRICOCASH sur la Commune de
DOMERAT (03)

SOMMAIRE

I.	PREAMBULE.....	3
1.1	INTITULÉ DU PROJET	3
1.2	IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE	3
1.3	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	3
II.	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET	4
2.1	DESCRIPTION DU SITE	4
2.2	NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET	7
III.	ETAT ACTUEL DU L'ENVIRONNEMENT	8
3.1	RESSOURCES.....	8
3.2	MILIEU NATUREL	13
3.3	RISQUES.....	14
3.4	PATRIMOINE / CADRE DE VIE / POPULATION.....	17
IV.	NUISANCES	19
4.1	TRAFICS	19
4.2	EMISSIONS SONORES	20
4.3	ODEURS.....	20
4.4	VIBRATIONS	20
4.5	EMISSIONS LUMINEUSES	20
4.6	REJETS ATMOSPHERIQUES.....	21
4.7	REJETS LIQUIDES.....	21
4.8	DÉCHETS.....	21
4.9	MODIFICATION DES USAGES DU SOL.....	21
V.	MESURES ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DESTINÉ À ÉVITER OU RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES.....	22
5.1	MESURES DE REDUCTION	22
5.2	MESURES DE COMPENSATION	25
VI.	AUTO-ÉVALUATION	25

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN 1/25 000ème.....	4
Figure 2. Extrait du cadastre	5
Figure 3. Environnement proche du site d'étude.....	6
Figure 4. Zonage réglementaire du P.L.U de DOMERAT	6
Figure 5. Plan d'aménagement du projet de lotissement Terres Neuves	7
Figure 6. Zones exposées au bruit des grandes infrastructures de transports.....	8
Figure 7. Vue de la parcelle en direction du Nord	9
Figure 8. Extrait de la carte géologique de MONTLUCON (n°619)	9
Figure 9. Contexte hydrologique à proximité de la zone d'étude.....	11
Figure 10. Etat de la masse d'eau souterraine : « sables, argiles et calcaires du bassin tertiaire de la Plaine de la Limagne libre ».....	11
Figure 11. Etat de la masse d'eau souterraine « Bassin versant du Cher »	12
Figure 12. ZNIEFF à proximité du site.....	13
Figure 13. Localisation des ICPE à proximité du site.....	15
Figure 14. Monument et périmètre de protection à proximité du site.....	17
Figure 15. Localisation des activités commerciales aux alentours du site.....	18
Figure 16. Point de vue des activités commerciales aux alentours du site	18
Figure 17. Voie d'accès sur le site	19
Figure 18. Localisation de l'éclairage.....	20
Figure 19. Plan d'insertion paysagère - Société PURE.....	24

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1. CERFA : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
- Annexe 2. Photographies historiques
- Annexe 3. Photographies de la zone d'implantation
- Annexe 4. Plan de masse

I. PREAMBULE

1.1 INTITULÉ DU PROJET

Le projet concerne la construction d'un bâtiment BRICOCASH sur la commune de DOMERAT.

1.2 IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le porteur du projet est une personne morale de la SA à conseil d'administration L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES, dont le numéro de SIRET est 33405564700575.

1.3 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

En amont du projet de construction d'une surface commerciale et de son parking, le Maître d'Ouvrage souhaite réaliser un état des lieux environnemental du site afin de mieux maîtriser les enjeux associés.

Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique 41 « Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus ».

Afin de répondre à la demande de l'autorité environnementale et d'anticiper les éventuels enjeux environnementaux inhérents à ce projet, A.D Environnement a été sollicité pour réaliser un état des lieux environnemental global et le dossier d'examen au Cas par Cas.

La présente étude confronte les caractéristiques du projet avec les exigences réglementaires et la vulnérabilité environnementale des milieux susceptibles d'être impactés.

Ce rapport complète le CERFA n°14734-03 sur les éléments suivants :

- Caractéristiques du site et du projet d'aménagement ;
- Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée ;
- Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine.

II. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET

2.1 DESCRIPTION DU SITE

Sources : Géoportail ; Cadastre.gouv.fr ; Géoportail de l'urbanisme

Le projet est localisé sur la commune de DOMERAT (03), dans le département de l'Allier en région Auvergne Rhône-Alpes. La commune comptabilise 8 742 habitants et fait partie de l'Agglomération Montluçonnaise.

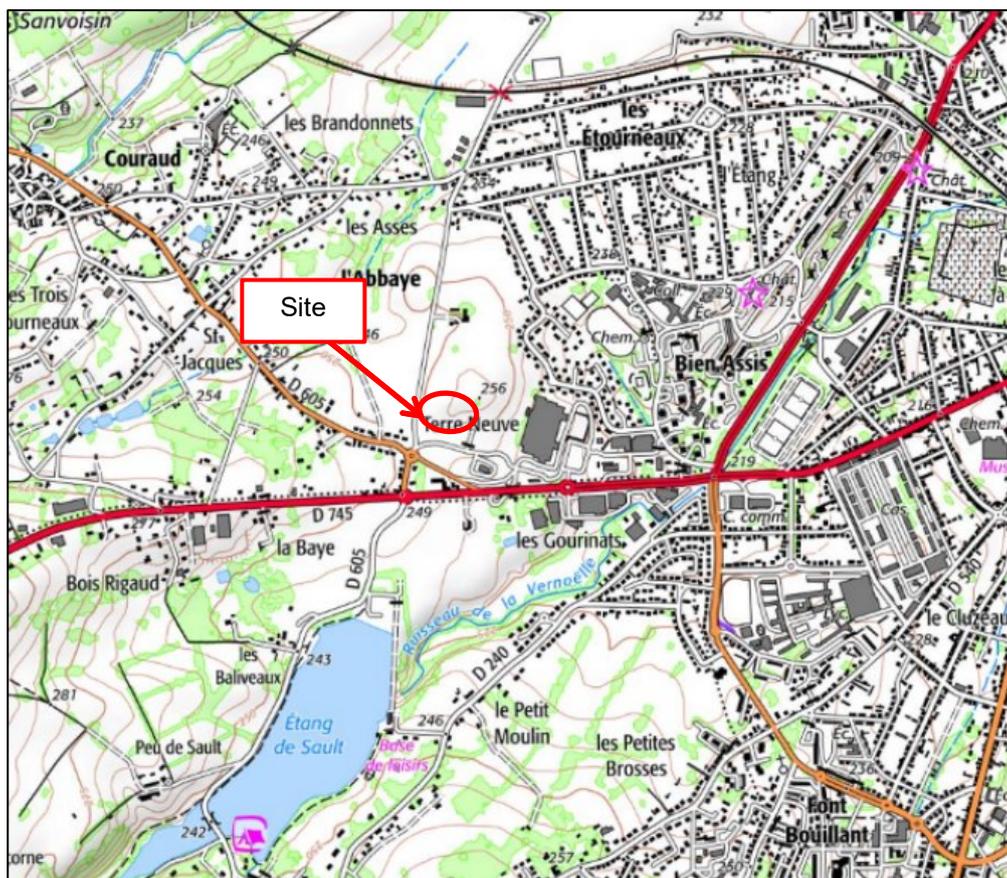


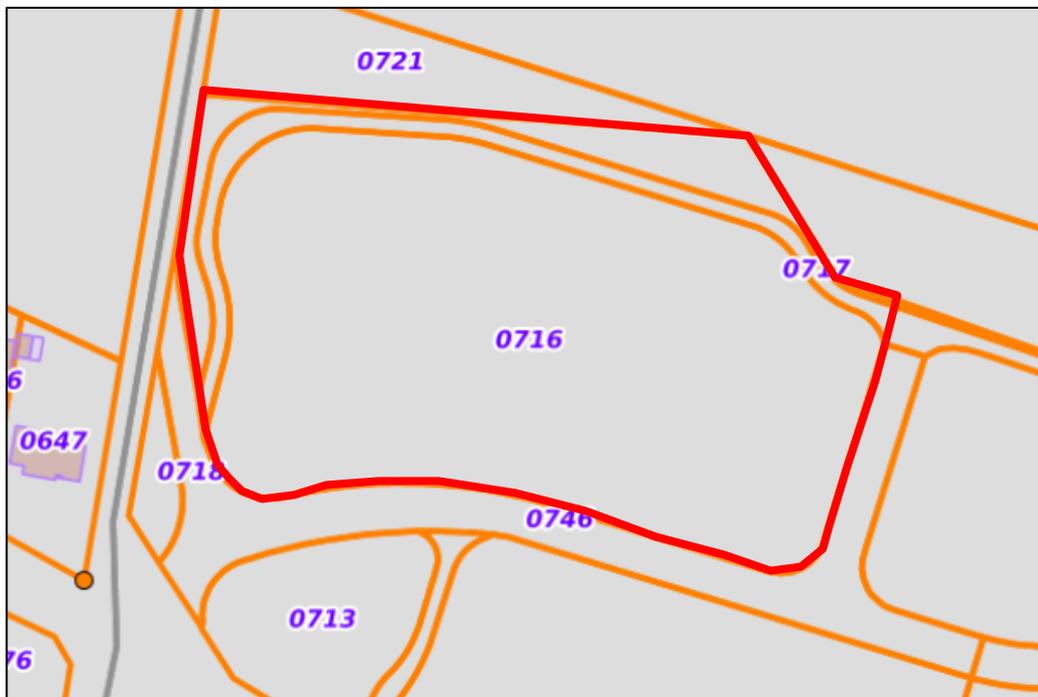
Figure 1. Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN 1/25 000ème

Le projet se situe au Sud-Est de la commune, au croisement de la rue de la Grange d'Aubeterre et d'une voie de desserte.

Il se localise sur les parcelles suivantes :

Commune	Section	Référence cadastrale	Superficie (m ²)	Superficie de l'étude (m ²)
DOMERAT	AL	716	12 253	12 253
	AL	717	1 305	900
	AL	719	9 146	1 356
	AL	720	4 865	676
	AL	721	1 965	1 965
	TOTAL			

La superficie totale du projet est de 17 150 m². La figure ci-dessous reprend ses contours cadastraux :



L'environnement aux alentours du projet est composé :

- Au Nord par des terrains agricoles ;
- À l'Est par un centre commercial Auchan, des bâtiments commerciaux, un garage et des habitations ;
- Au Sud par un terrain vague, un restaurant McDonald's et une station essence ;
- À l'Ouest par un terrain agricole et des habitations.



Figure 3. Environnement proche du site d'étude

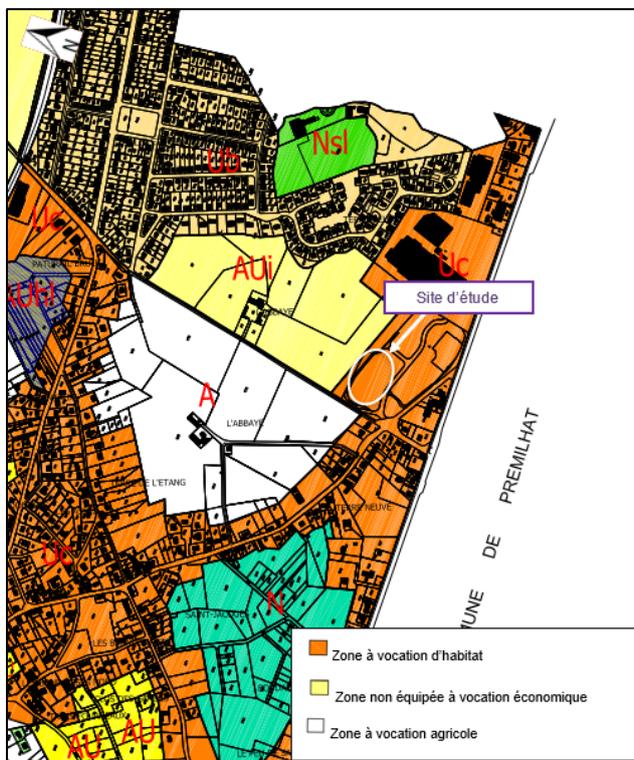


Figure 4. Zonage réglementaire du P.L.U de DOMERAT

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) approuvé le 04/11/2010 classe les parcelles du projet en zone « Uc » correspondant à la « Zone à vocation d'habitat ». C'est une zone regroupant les quartiers résidentiels pavillonnaires mais où sont admis « les commerces ainsi que les services et les équipements utiles à la vie des quartiers ».

A noter qu'un changement de zonage pourrait survenir dans le PLUiH de l'agglomération montluçonnaise prévu pour 2022. Cependant n'étant pas encore approuvé, le PLU de Domérat reste applicable.

2.2 NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET

Le projet vise à construire un bâtiment commercial sur un terrain viabilisé :

- Un bâtiment ;
- Un parking de 101 places ;
- Une voirie.

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des types de surfaces actuelle et après-projet :

Type de surface	Etat actuel	Etat projet
	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Voiries	-	4 928
Toiture	-	3 577
Toiture végétalisée	-	1 170
Espaces verts	17 139	6 400
Parking perméable	-	1 064
Total	17 139	17 139

Le projet correspond au Lot 1 dans le projet d'aménagement du lotissement « Terres Neuves », créé en 2002, et dont le Permis d'Aménager modificatif n°3 a été déposé en septembre 2021. Le projet d'aménagement comprend 5 lots, avec actuellement un seul lot occupé par le restaurant McDonald's.

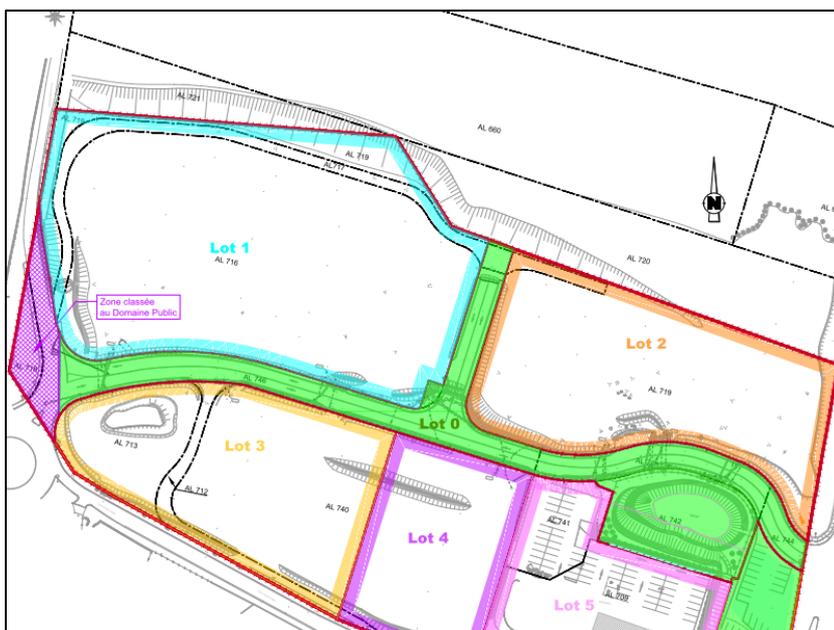


Figure 5. Plan d'aménagement du projet de lotissement Terres Neuves

Un aménagement général du lotissement a été mis en place avec tous les réseaux nécessaires à son fonctionnement (réseau d'assainissement séparatif eaux usées et eaux pluviales, le réseau d'eau potable, le réseau de gaz, le réseau Telecom, l'éclairage avec des candélabres, les réseaux HTA et HBA).

III. ETAT ACTUEL DU L'ENVIRONNEMENT

3.1 RESSOURCES

3.1.1. CARACTÉRISTIQUES GENERALES

La commune de DOMERAT n'est pas située en zone de montagne ou en zone littorale.

Elle ne recense aucun parc et/ou réserve naturelle.

Des cartes stratégiques du bruit sont établies dans le département de l'Allier. La commune n'est pas concernée par un plan de prévention des bruits, mais le site est à proximité d'une zone exposée au bruit : réseau routier à l'Est : N145.



Figure 6. Zones exposées au bruit des grandes infrastructures de transports

3.1.1. TOPOGRAPHIE ET GÉOLOGIE

Sources : Geoportail.fr ; Infoterre.brgm.fr ; Google street-view

Le site est positionné à environ 246 m NGF d'altitude avec un surface plane (pente moyenne de 2%). Un talus abrupt longe le Nord de la parcelle.



Figure 7. Vue de la parcelle en direction du Nord

La zone d'étude est positionnée sur deux couches géologiques :

- e-g1C qui correspond aux calcaires en formation ;
- e-g1 qui correspond aux sables argileux.



Figure 8. Extrait de la carte géologique de MONTLUCON (n°619)

Un sondage (BSS001PUWA) réalisé au travers de la formation e-g1 à environ 2,5 Km au Nord-Ouest du site permet de préciser le type de lithologie pouvant être rencontré sur le site d'étude. La coupe géologique du sondage atteint une profondeur de 60 mètres.

Profondeur	Lithologie
De 0 à 4 m	Argile
De 4 à 7 m	Calcaire
De 7 à 8 m	Argile rouge sableuse
De 8 à 10 m	Argile sableuse jaune clair
De 10 à 17 m	Argile sableuse grise
De 17 à 18 m	Argile sableuse grise
De 18 à 36 m	Alternance argile sableuse jaune claire et blanche
De 36 à 44 m	Argile sableuse jaune foncé
De 44 à 62 m	Granite rose et bleu

3.1.2. RESSOURCES EN EAUX

Sources :

- Cartographies de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (https://carto.dataro.gouv.fr/1/dreal_eau_r84.map)
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- ARS Auvergne Rhône Alpes
- Banque de données du Sous-Sol (<http://infoterre.brgm.fr>)
- Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)

- Eaux superficielles

Aucun cours d'eau ne s'écoule dans un rayon de 100 m autour du site.

Les cours d'eau à proximité du site d'étude sont :

- Le ruisseau de la « Vernoëlle » à environ 500m au Sud, se rejetant dans l'étang de Sault ;
- Un cours d'eau enterré à environ 500 m au Nord-Ouest du site.



Figure 9. Contexte hydrologique à proximité de la zone d'étude

D'après la base de données de l'Agence de l'eau, l'état écologique du cours d'eau « La Vernœlle » est classé comme **mauvais**. Il n'existe cependant aucune station de mesure sur ce cours d'eau permettant de donner d'avantage d'information.

- Eaux souterraines

Le site d'étude est localisé au niveau des masses d'eaux souterraines suivantes :

- Masse d'eaux souterraines : « sables, argiles et calcaires du bassin tertiaire de la Plaine de la Limagne libre » (code masse d'eau FRGG051). L'état chimique de cette masse d'eau est qualifié de médiocre, sur la station de St-Didier-la-Forêt à 60 km à l'Est du site ;

Etat	Etat chimique	Niveau de confiance	Familles des paramètres				
			Nitrates	Pesticides	Métaux	Autres microp. orga.	Autres
2014-19	Médiocre	Elevé	Bon	Médiocre	Méd. ND *	Bon	Bon
2013-18	Médiocre	Elevé	Bon	Médiocre	Méd. ND *	Bon	Bon
2012-17	Médiocre	Elevé	Bon	Médiocre	Méd. ND *	Bon	Bon

Figure 10. Etat de la masse d'eau souterraine : « sables, argiles et calcaires du bassin tertiaire de la Plaine de la Limagne libre »

- Masse d'eaux souterraines : « Bassin versant du Cher » (code masse d'eau FRGG053). L'état chimique de cette masse d'eau est qualifié de bon, sur la station de la Source de St-Martinien à environ 6,5 km au Sud-Est du site.

Campagne		Etat chimique	Familles des paramètres				
Année	Mois		Nitrates	Pesti-cides	Métaux	Autres microp. orga.	Autres
2019	Mars	Bon	Bon	Bon	Méd. ND *	Bon	Bon
2019	Septembre	Bon	Bon	Bon	Méd. ND *	Bon	Bon
2018	Avril	Bon	Bon	Bon	Méd. ND *	Bon	Bon
2018	Septembre	Bon	Bon	Bon	Méd. ND *	Bon	Bon
2017	Mai	Bon	Bon	Bon	Méd. ND *	Bon	Bon
2017	Septembre	Bon	Bon	Bon	Méd. ND *	Bon	Bon
2016	Avril	Bon	Bon	Bon	Méd. ND *	Bon	Bon
2016	Septembre	Bon	Bon	Bon	Méd. ND *	Bon	Bon

Figure 11. Etat de la masse d'eau souterraine « Bassin versant du Cher »

La consultation des services de l'Agence Régionale de Santé indique que le site d'étude n'est pas inscrit dans un périmètre de protection de captage. Aucun captage d'alimentation en eau potable n'est présent sur la commune de DOMERAT.

Aucun point d'eau n'est recensé dans un rayon de 1 km autour du site.

Le plus près a les caractéristiques suivantes :

Référence	Nature/usage	Profondeur	Niveau d'eau mesuré par rapport au sol	Localisation par rapport au site
BSS001PUWA	Forage	3.3 m	1.2 m	1.2 km à l'Est

- Alimentation et utilisation de l'eau du site

L'alimentation en eau du site sera assurée par le réseau de distribution public.

Les principaux usages de l'eau seront :

- Sanitaire ;
- Arrosage ;
- Incendie ;
- Nettoyage.

3.2 MILIEU NATUREL

Sources :

- Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)
- Cartographie Carmen
- Cartographies interactives de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (https://carto.dataro.gouv.fr/1/portail_zh_dreal_r84.map)
- Etude de caractérisation de zone humide – Eco-Stratégie

3.2.1. NATURA 2000

Aucune zone NATURA 2000 ne se trouve au droit du site.

La plus proche se situe à 4.5 km au Sud-Est du site et correspond à la NATURA 2000 Directive Habitats « Gorges du Haut-Cher » (code FR8301012).

3.2.2. ZNIEFF

Le site n'est pas localisé au droit d'une Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Il est situé à proximité d'une :

- ZNIEFF de type I à 2.3 km à l'Ouest nommée « Landes de Quinssaines » (830020382) ;
- ZNIEFF de type I à 2,8 km au Sud-Est nommée « Bois de Languistre » (830020364)



Figure 12. ZNIEFF à proximité du site

3.2.3. ARRÊTÉ DE PROTECTION DES BIOTOPES

Le site n'est pas situé au droit d'un arrêté de protection de biotope.

3.2.4. ZONES HUMIDES

Aucune zone humide n'est recensée dans les bases de données au droit du site.

Une étude de caractérisation de zone humide a été réalisée sur le site en octobre 2021, sur la base de pédologiques et floristiques.

L'étude conclue en l'absence de zone humide sur le site avec de faibles potentialités écologiques. Le talus au Nord pourrait cependant constituer une zone de transit pour la petite et moyenne faune.

3.3 RISQUES

3.3.1. RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

Sources :

- Banque de données du Sous-Sol (<http://infoterre.brgm.fr>)
- Géorisques (<http://www.georisques.gouv.fr>)

- Données BASIAS – BASOL

BASOL :

Aucun établissement BASOL ne se trouve à moins d'1.5 km autour du site d'étude.

BASIAS :

Trois établissements BASIAS sont présents dans un rayon de 1 km autour du site.

Ils sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Identifiant	Raison Sociale	Activités	Localisation
AUV0300133	ESSO FRANCE	Station-service	150 m au Sud-Ouest
AUV030013	AUCHAN HYPERMARCHÉ -MAMMOUTH HYPERMARCHÉ - Sté des ECONOMATS DU CENTRE	Station-service	250 m au Sud-Ouest
AUV0300233	TOTAL FRANCE (Ancienne Sté Française de Raffinage)	Station-service	800 m à l'Est

- Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Il existe neuf ICPE sur la commune de DOMÉRAT.

La plus proche du site est l'entreprise « BARSSE Claude » située à 1.8 km au Sud-Ouest, sur la commune voisine de PREMILHAT. Cet établissement est soumis à autorisation pour la rubrique 2712 (Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens hors d'usage, à l'exception des installations visées à la rubrique 2719).

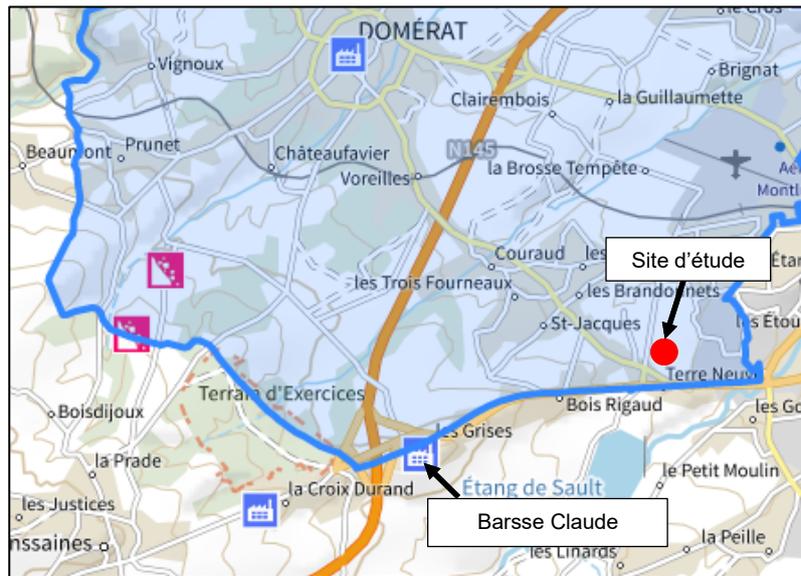


Figure 13. Localisation des ICPE à proximité du site

- Plan de prévention des risques technologiques

La commune de DOMÉRAT n'est pas concernée par un plan de prévention des risques technologiques.

3.3.2. RISQUES NATURELS

Sources :

- Géorisques (<http://www.georisques.gouv.fr>)
- Renseignement Minier du BRGM (<http://dpsm.brgm.fr>)

- Plan de prévention des risques naturels

La commune de DOMERAT n'est pas concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

- Retrait et gonflement des argiles

La commune de DOMERAT se situe en zone d'exposition forte au risque de retrait gonflement des argiles. Cependant, la commune n'est pas concernée par un Plan de prévention des risques associé.

- Risques miniers

La commune de DOMERAT n'est pas concernée par les risques miniers.

- Risque sismique

La commune de DOMERAT se situe en zone de sismicité 2 (aléa faible).

3.3.3. RISQUES SANITAIRES

Source : Préfecture de l'Allier

La commune de DOMERAT est classée en catégorie 3 pour le radon.

Il n'existe pas d'arrêté préfectoral concernant les mères et les termites dans le département de l'Allier.

Le projet n'est donc pas concerné par l'ensemble des risques naturels, technologiques et sanitaires.

3.4 PATRIMOINE / CADRE DE VIE / POPULATION

Sources : Base mérimée

Le site n'est pas localisé au droit de monuments classés ou inscrits. Le projet n'est également pas concerné par un périmètre de protection de monuments classés/inscrits. Le périmètre de protection le plus proche est à 500m à l'Ouest du site.

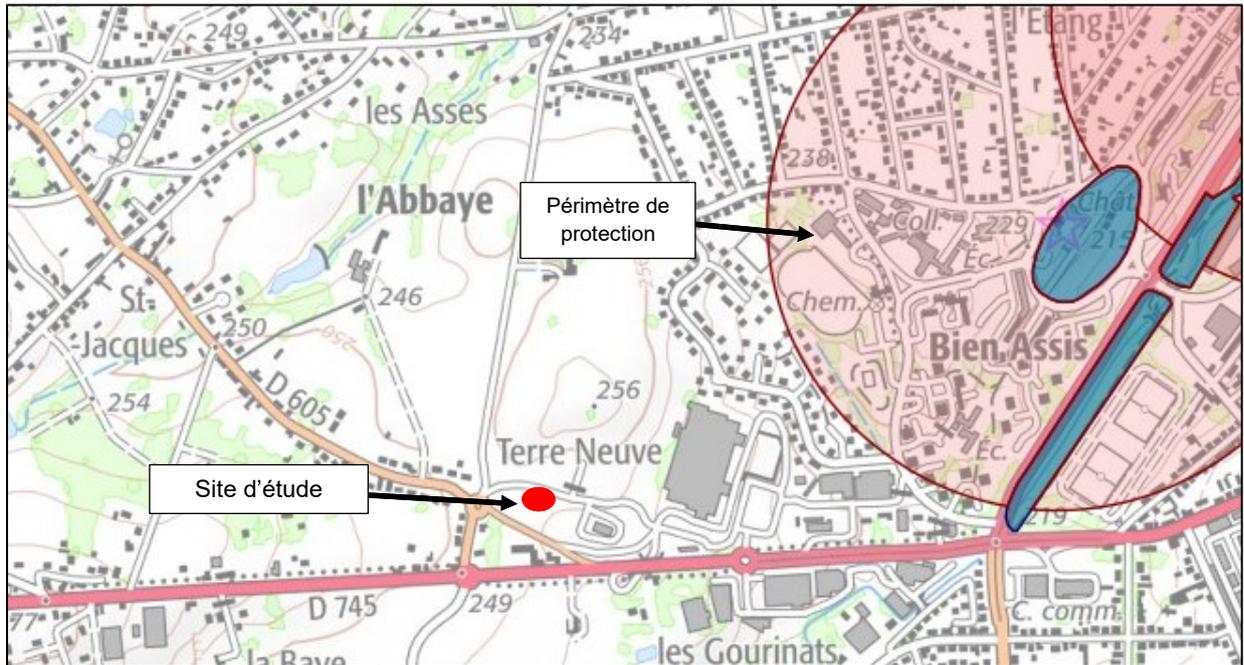


Figure 14. Monument et périmètre de protection à proximité du site

Le projet ne porte pas atteinte au patrimoine culturel, architectural ou paysager car celui-ci s'inscrit dans un cadre déjà urbanisé dont des activités à proximité sont de nature commerciale.

Les activités commerciales la zone sont présentées si dessous :



Figure 15. Localisation des activités commerciales aux alentours du site



Figure 16. Point de vue des activités commerciales aux alentours du site :
à gauche le McDonald's et à droite le Centre Commercial Auchan

IV. NUISANCES

4.1 TRAFICS

Source : Préfecture de l'Allier

- Trafic à proximité

Le site est localisé à proximité d'une zone exposée au bruit (cf. 3.1.1.) et de la route départementale 745 qui recense en 2016 un trafic moyen de 7026 véhicules par jour.

Le projet s'implante donc dans une zone à fort trafic routier : il n'est pas susceptible d'apporter des nuisances supplémentaires.

- Trafic in situ

Il n'existe actuellement aucune entrée pour accéder au site. Les futurs accès sont représentés sur le plan ci-dessous :



Figure 17. Voie d'accès sur le site

Pendant la phase travaux, la circulation des engins de chantier perturberont légèrement le trafic.

Pendant la phase d'exploitation :

- Les véhicules de la clientèle et du personnel accéderont au parking via une entrée donnant sur la rue au Sud du site ;
- L'accès livraison sera située sur le côté Est du site.

4.2 EMISSIONS SONORES

Le projet engendrera des émissions sonores durant la phase de chantier dû aux trafics d'engins et à la construction du nouvel établissement.

Puis durant la phase d'exploitation, les émissions sonores seront liées à la circulation de la clientèle et du personnel, aux livraisons et à la collecte des déchets.

4.3 ODEURS

Le projet n'impliquera aucune nuisance olfactive que ce soit durant la phase travaux et la phase d'exploitation.

4.4 VIBRATIONS

Le projet pourra engendrer temporairement des vibrations et cela durant la phase de travaux uniquement.

4.5 EMISSIONS LUMINEUSES

Le plan ci-dessous localise les éclairages publics déjà existants sur la voie publique.



Figure 18. Localisation de l'éclairage

Le projet engendrera donc de nouvelles émissions lumineuses. Cependant, étant situé dans une zone commerciale avec des éclairages déjà présents, les nuisances sont considérées comme faibles.

4.6 REJETS ATMOSPHERIQUES

Le projet engendrera des rejets dans l'air liés aux engins de chantier pendant les travaux, puis aux véhicules des clients, personnels, livraisons et collecte des déchets pendant la phase d'exploitation.

4.7 REJETS LIQUIDES

4.7.1. EAUX SUPERFICIELLES

Au vu des points suivants :

- La pente sur le site est faible (2%) ;
- Le cours d'eau le plus proche se situe à 500 m ;
- Le projet aménagera son aire de stationnement avec des places semi-perméables et des espaces verts pour lutter contre le ruissellement ;

Le projet ne sera pas susceptible d'avoir un impact sur la qualité des eaux superficielles.

4.7.2. EAUX SOUTERRAINES

Au vu des points suivants :

- Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage ;
- Le sous-sol est structuré par des horizons d'argile sur 45m et la perméabilité du sol est de 10⁻⁶ m/s, donnée très défavorable pour l'infiltration ;

Le projet n'est pas susceptible d'impacter la qualité des eaux souterraines.

4.7.3. EAUX USEES DU SITE

Les eaux usées générées sur le site seront collectées et raccordées au réseau d'assainissement communal.

4.8 DÉCHETS

Durant la phase travaux, les déchets produits seront de déblais.

Durant la phase d'exploitation, les déchets seront liés à l'activité du magasin BRICOCASH. Les déchets produits seront non dangereux de type : DIB, cartons, plastiques, fermentescibles. Déchets phase exploitation : Leur collecte sera gérée par des prestataires agréés et éliminés dans des filières appropriées.

4.9 MODIFICATION DES USAGES DU SOL

Le projet modifiera l'occupation des sols : les parcelles actuellement occupées par un terrain vague constitué de déblais, seront ensuite constituées d'un établissement commercial, d'espaces verts et d'un parking (dont une partie sera en matériaux semi-perméables).

V. MESURES ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DESTINÉ À ÉVITER OU RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES

5.1 MESURES DE REDUCTION

5.1.1 CHARTE DE CHANTIER

Une Charte de Chantier Propre sera élaborée et prévoit des mesures de réduction de l'impact du projet sur son environnement durant la phase de construction du bâtiment. Elle servira notamment à encadrer les opérations bruyantes et de limiter les émissions polluantes (trafic lié aux engins de chantiers, à la livraison des matériaux), mais également à délimiter une zone destinée au tri et au stockage provisoire des matériaux.

5.1.2 EAUX PLUVIALES

Aux vues des faibles perméabilités du sol, les eaux pluviales seront gérées par rétention et rejets au réseau communal. Les modalités de gestion des eaux pluviales ont été déterminées via :

- Une étude hydraulique menée sur l'ensemble du projet de lotissement Terres Neuves : l'aménageur aura prévu la mise en place des ouvrages de gestion des eaux pluviales communs au lotissement ;
- Une Notice hydraulique réalisée pour le projet, identifiant les différents types de surfaces susceptibles d'impacter le ruissellement.

Dans le respect des prescriptions imposées, deux bassins de rétention fonctionnant « en cascade » seront installés :

- Bassin de 1 023 m³ (déjà existant) avec un débit de fuite de 61 l/s vers le second bassin ;
- Bassin de 756 m³ (à créer) avec un débit de fuite de 16.07 l/s vers le réseau unitaire communal.

Ces ouvrages permettront de gérer les eaux pluviales provenant de toutes les parcelles du lotissement, y compris du présent projet.

En parallèle, la nouvelle aire de stationnement aménagée sera composée de places de parking semi-perméables, ce qui permettra d'infiltrer les premiers millimètres de pluie.

5.1.3 EAUX USEES

Le réseau d'assainissement sera entièrement reconstruit. Un prétraitement sera installé sur le réseau de type bac à graisses.

5.1.4 SISMICITE

Le projet étant en zone d'aléa sismique 2, celui-ci s'appuiera sur les **recommandations de l'étude géotechnique sur les fondations du bâtiment** afin de conserver une stabilité ne pas créer davantage de risques.

5.1.5 BIODIVERSITE

L'étude Faune Flore réalisé sur le site conclut que :

- Les potentialités écologiques sont faibles ;
- Le talus en secteur Nord, peut constituer une zone de transit pour la petite et moyenne faune terrestre (corridor écologique).

Le talus sera donc préservé dans sa nature actuelle afin de maintenir la continuité écologique terrestre de la zone.

5.1.6 INTEGRATION PAYSAGERE

Une étude d'intégration paysagère est réalisée afin que le projet s'insère en cohérence avec le patrimoine architectural et environnemental.

Le plan d'insertion paysagère intègre les orientations du ScoT : les haies champêtres et les bosquets de plantes indigènes installent ainsi un nouveau bocage aux abords du bâtiment sur un site aujourd'hui vierge de toute végétation arborescente.

Au nord de la parcelle le bâtiment est adossé au grand talus qui soutient les parcelles agricoles.

Ce talus est soigneusement préservé, recouvert de prairies et de fourrés, il assure un corridor écologique pour l'avifaune et la petite faune qui relie l'Est à l'Ouest du site.

Au Sud, des bosquets de baliveaux plantés densément rythment la clôture.

Ces bosquets accompagnés d'arbres se retournent sur la façade Ouest filtrant ainsi les vues.

A l'Est, les arbres locaux ombragent le parc de stationnement et s'échappent ensuite sur les prairies naturelles qui bordent le projet (le nombre d'arbres dépasse largement les recommandations du PLU d'un arbre pour 4 places de stationnement).

Une haie bocagère composée d'arbres et d'arbustes à baies dissimule le mur de soutènement et se raccorde au talus existant.



Figure 19. Plan d'insertion paysagère - Société PURE

5.2 MESURES DE COMPENSATION

5.2.1 ENERGIE

Afin de construire un bâtiment énergétiquement conforme, la toiture du bâtiment sera équipée de :

- 350 m² panneaux photovoltaïques en toiture ;
- 1170 m² de toiture végétalisée.

5.2.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ

Afin de garantir l'accès à tout type de véhicule, le parking sera équipé de :

- Bornes de recharge pour les véhicules électriques ;
- De places dédiés aux deux-roues.

VI. AUTO-ÉVALUATION

En amont du projet de construction d'un bâtiment BRICOCASH sur la commune de DOMERAT (03), le Maître d'Ouvrage souhaite réaliser un état des lieux environnemental du site afin de mieux maîtriser les enjeux associés.

Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique 41 « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus ».

Au vu des différents éléments de l'étude :

- Le projet est implanté en zone urbaine et déjà urbanisée ;
- Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques ;
- Le projet n'est pas concerné par des risques naturels ;
- Le projet ne se situe pas dans une zone naturelle remarquable,
- Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage,
- Le projet n'engendrera pas d'enjeux majeurs en termes d'environnement,
- Le projet engendrera peu d'impacts/nuisances supplémentaires,
- Des mesures de réduction et de compensation sont d'ores et déjà prévues pour limiter les impacts du projet sur l'environnement.

Au vu des éléments ci-dessus nous ne pensons pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire.

ANNEXES

ANNEXE 1. CERFA : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

ANNEXE 2. PHOTOGRAPHIES HISTORIQUES

1946



1951



1973



1988



1998



2002



2013



ANNEXE 3. Photographies de la zone d'implantation



Environnement proche du site : Echelle 1 / 5000



Environnement lointain du site : Echelle 1/15 000

ANNEXE 4. PLAN DE MASSE

CE DOCUMENT EST PROPRIÉTÉ D'ARCHI3A
IL NE PEUT ÊTRE NI DIFFUSÉ NI REPRODUIT SANS AUTORISATION - DROITS D'AUTEUR RÉSERVÉS 00

